



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 novembre 2023 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCE :

Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Yanik Laneville, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

| | |
|--------------------------|---|
| Madame Émilie Thuillier: | Félicite Mme Yolande Marceau, lauréate du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin. Livre <i>Libérer les villes</i> de Maxime Pedneaud-Jobin. Inauguration de la cuisine communautaire du CCCC. La Grande semaine des tout-petits. Plan directeur des espaces verts. Ouverture du parc Avila-Vidal. Consultation sur la rénovation du parc Lefebvre le 27 novembre. Changement concernant le stationnement sur rue réservé aux résident(e)s. Dépôt du rapport de mobilité (60.01). |
| Madame Nathalie Goulet: | Route du lait (lieux ouverts à l'allaitement maternel). Financement de projets / Programme Prévention Montréal (20.05). |

Soutien financier au Magasin-partage des Fêtes (30.03).

Reconduction du projet de la rue-école Saint-Benoît (40.01).

Deux nouveaux toponymes : sentier Duvert et sentier Estelle-Piquette-Garreau (51.02).

Invitation à la consultation publique sur le corridor de mobilité durable.

Madame Julie Roy:

Activités d'hiver au parc Saint-Simon.

Inauguration de la piste cyclable sur la rue Legendre.

Deuxième année de subvention au vélo d'hiver.

Nouvelle association commerciale de Youville (ACCY).

Reconduction du soutien à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade-Louvain (20.06).

Budget accordé à la SDC District Central (40.08).

Inauguration d'un nouveau magasin de matériaux de rénovation recyclés sur le boulevard Saint-Laurent.

Deux nouvelles ruelles vertes : ruelle de la Patate verte et ruelle aux Échelles.

Monsieur Jérôme Normand:

Présente la Chaise des générations reçue par l'arrondissement.

Bail des locaux des Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens (20.11).

Priorité d'accélérer la transition écologique en vue de la séance publique du 29 novembre.

Consultation sur la réfection du parc du Sault-au-Récollet.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- **2265, boulevard Gouin Ouest - Lots 3 881 635 et 3 881 637 du cadastre du Québec** : autoriser une marge avant de 51 mètres au lieu de 9 mètres (40.07).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 26, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Lorraine Loiselle

Office de consultation publique de Montréal.
Transport collectif.

| | |
|------------------------|--|
| Gilles Larocque | Circulation. |
| Alexandre Caron | Réduction des matières résiduelles. |
| Nathalie Clément | Piste cyclable sur la rue Fillion. |
| Louis Morin | Piste cyclable sur la rue Fillion. |
| Gisèle Comtois | Lettre de soutien au projet de 18 logements d'Héberjeune. (Dépôt d'un document) |
| Luciano Lucas | Projet de tramway. |
| Jean-Paul Dubreuil | Pouvoirs des villes et crise du logement. |
| Cindy Vaucher | Livraison à vélo et aménagement du réseau cyclable. |
| Stéphanie Madden | REV Henri-Bourassa. |
| Formulaire en ligne : | |
| Julie Rollin | Stationnement sur rue réservé aux résident(e)s. |
| Florent Rideau | Plainte de bruit de voisinage. |
| Sylvain Théberge | Dos d'âne sur l'avenue Péloquin, entre les rues Sauriol et Fleury. |
| Christina Carello | Nuisance sonore causée par la circulation aérienne. |
| John Murphy | Sécurité des piétons. |
| Julie Vachon | Études à l'appui du développement du réseau cyclable. |
| Jean-François Thibault | Études à l'appui du développement du réseau cyclable. |
| Yannick Lavoie | Stationnement sur rue réservé aux résident(e)s. |
| David Lemaire | Piste cyclable sur la rue Legendre. |
| Agnès Hartel | Sécurité du nouveau tracé cyclable sur la rue Legendre. |
| Caroline Chen | Circulation automobile sur les rues Legendre et Émile-Journault. |

Cette période de questions prend fin à 20 h 57.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA23 09 0289

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0290

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 10 octobre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 10 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0291

Appuyer le projet « remplacement de la surface synthétique du terrain multisport » du collège Mont-Saint-Louis dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'appuyer le projet « remplacement de la surface synthétique du terrain multisport » du collège Mont-Saint-Louis dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1233060054

CA23 09 0292

Appuyer le projet « rénovation du gymnase » de l'école primaire Alice-Parizeau dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'appuyer le projet « rénovation du gymnase » de l'école primaire Alice-Parizeau dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1233060058

CA23 09 0293

Appuyer le projet « réfection, réaménagement, mise à niveau enveloppe, aménagement intérieur et services » de Les YMCA du Québec - Cartierville dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'appuyer le projet « réfection, réaménagement, mise à niveau enveloppe, aménagement intérieur et services » de Les YMCA du Québec - Cartierville dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.03 1233060059

CA23 09 0294

Accorder un contrat à Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin dans l'arrondissement, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec une option de renouvellement de deux ans - Dépense totale de 1 034 768 \$, taxes incluses, si applicables - Appel d'offres public 23-20010 - 2 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (72 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder à Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin dans l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec une option de renouvellement de deux ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 768 \$, taxes incluses, si applicables, conformément à l'appel d'offres public 23-20010;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1233060053

CA23 09 0295

Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec - Cartierville pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc De Mésy pour la saison 2023-2024, pour un montant maximal de 68 048,02 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec - Cartierville pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc De Mésy pour la saison 2023-2024, pour un montant maximal de 68 048,02 \$;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1233060048

CA23 09 0296

Accorder un contrat de services de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRМ), pour une période d'un an débutant le 1er octobre 2023 et se terminant le 30 novembre 2024, avec une option de renouvellement d'un an, pour un montant maximal de 213 892 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Ratifier une dépense additionnelle de 499,24 \$ pour l'année 2022-2023 / Imputation à la réserve développement (16 855,70 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un contrat de services de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRМ), pour une période d'un an débutant le 1^{er} octobre 2023 et se terminant le 30 novembre 2024, avec une option de renouvellement d'un an, pour un montant maximal de 213 892 \$, taxes incluses;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. de ratifier une dépense additionnelle de 499,24 \$ pour l'année 2022-2023;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1232799002

CA23 09 0297

Autoriser une dépense additionnelle de 20 488,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, de 11 765,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 2000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les travaux de réfection des sentiers au parc Saint-Alphonse dans le cadre du contrat accordé à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 222 407,48 \$ à 256 661,43 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de :

- 20 488,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 11 765,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 2000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences,

pour les travaux de réfection des sentiers au parc Saint-Alphonse dans le cadre du contrat accordé à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 222 407,48 \$ à 256 661,43 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1237189003

CA23 09 0298

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 027 379 \$ à différents organismes, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » / Approuver des projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 027 379 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » :

Axe 1 - Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité

| Organisme | Projet | Période | Montant |
|---|---|--|--------------|
| Loisirs de l'Acadie de Montréal | Intervenant camp de jour | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 10 000 \$ |
| Institut Pacifique | Temps Libre adapté pour les classes d'accueil | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 44 327,48 \$ |
| Service des loisirs Ste-Odile | Intervention spécialisée en camp de jour | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 10 000 \$ |
| Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal | Intervenant camp de jour | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 10 000 \$ |
| Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville | Coopérative d'initiation en entrepreneuriat collectif Bordeaux-Cartierville | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 45 004 \$ |

| | | | |
|--|---|--|--------------|
| Pause-Famille inc. | Supers familles en action | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 46 164,52 \$ |
| Rue Action Prévention Jeunesse | Drop-in des Jeux de la Rue à Ahuntsic-Cartierville | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 58 000 \$ |
| Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville | Un milieu ouvert sur ses écoles | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 74 000 \$ |
| Table de concertation jeunesse d'Ahuntsic | Un milieu ahuntsicois en complémentarité pour la jeunesse | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 55 000 \$ |

Axe 2 - Prévention en sécurité urbaine

| Organisme | Projet | Période | Montant |
|--|---|--|------------|
| Entre-Maisons Ahuntsic | Ahuntsic-Cartierville Coopère Ensemble pour la Sécurité | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 130 000 \$ |
| Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville | Fiche-moi la paix | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 42 000 \$ |
| Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville | Prévention jeunesse Ahuntsic-Cartierville | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 280 000 \$ |
| Rue Action Prévention Jeunesse | Intervention par le travail de rue et les arts martiaux pour prévenir l'émergence de la délinquance | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 192 378 \$ |
| Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville | LABO de Co-Développement | 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 | 30 505 \$ |

- d'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1233060052

CA23 09 0299

Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;
- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1231388009

CA23 09 0300

Modifier la résolution CA23 09 0170, afin de remplacer le nom de l'organisme Vélo Québec par Vélo Québec Association / Ratifier les modifications apportées à la convention.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0170, afin de remplacer le nom de l'organisme Vélo Québec par Vélo Québec Association;

de ratifier les modifications apportées à la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1233060033

CA23 09 0301

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1821 \$ aux organismes suivants : Le club Gymnix inc. (1037 \$) et Club d'athlétisme Impulsion (784 \$), dans le cadre du « Programme sport 2023 ».

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1821 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du « Programme sport 2023 » :

1037 \$ Le club Gymnix inc.

784 \$ Club d'athlétisme Impulsion

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1233060055

CA23 09 0302

Approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), dans le cadre de la location de locaux au 10125, rue Parthenais / Autoriser une dépense maximale de 68 831,60 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), dans le cadre de la location de locaux au 10125, rue Parthenais;
2. d'autoriser une dépense maximale de 68 831,60 \$, taxes incluses, répartie comme suit :
 - quittance : 33 831,60 \$, taxes incluses;

- réparation du système de chauffage : un maximum de 35 000 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1234212006

CA23 09 0303

Modifier la résolution CA23 09 0169, afin de retirer le nom de Loisirs de l'Acadie de Montréal et de retrancher du montant des redevances initialement prévues la somme de 8 137,80 \$.

Considérant que l'organisme Loisirs de l'Acadie de Montréal n'a pas occupé de local administratif ou aux fins d'entreposage au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, en 2023;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0169, comme suit :

- de retirer le nom de Loisirs de l'Acadie de Montréal;
- de retrancher du montant des redevances initialement prévues la somme de 8 137,80 \$, portant le montant total annuel à 50 559,84 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1223060032

CA23 09 0304

Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal pour la location d'une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1er étage et du 2e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, aux fins de centre communautaire, pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un loyer annuel de 249 953,04 \$ / Autoriser une dépense de 27 000 \$ pour les frais de maintenance en 2023 / Imputation à la réserve immobilière (75 014,04 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal, pour la location d'une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et du 2^e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, aux fins de centre communautaire, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un loyer annuel de 249 953,04 \$;
2. d'autoriser une dépense de 27 000 \$ pour les frais de maintenance en 2023;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1234212007

CA23 09 0305

Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre Commercial Salaberry inc., pour une période additionnelle de 4 ans et 9 mois, soit du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2028, des locaux d'une superficie de 1145 mètres carrés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue De Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville, pour un loyer total de 1 637 952,18 \$, taxes incluses (bâtiment 8080-001).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre Commercial Salaberry inc., pour une période additionnelle de 4 ans et 9 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2028, des locaux d'une superficie de 1145 mètres carrés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue De Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville, pour un loyer total de 1 637 952,18 \$, taxes incluses (bâtiment 8080-001);
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de bail;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1235372007

CA23 09 0306

Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour l'entretien ménager au Centre culturel et communautaire de Cartierville, pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 - Dépense totale de 531 193,50 \$, taxes incluses (contrat : 482 895 \$ + contingences : 48 298,50 \$) - Appel d'offres public 23-20120 - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à Service d'entretien ménager Vimont inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien ménager au Centre culturel et communautaire de Cartierville, pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 482 895 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20120;
2. d'autoriser une dépense de 48 298,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1238145002

CA23 09 0307

Accorder un contrat à Construction Rocart inc. pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au Centre Henri-Julien - Dépense totale de 1 906 962,89 \$, taxes incluses (contrat : 1 466 922,23 \$ + contingences : 293 348,44 \$ + incidences : 146 692,22 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-017 - 8 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à Construction Rocart inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au Centre Henri-Julien, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 466 922,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-017;
2. d'autoriser une dépense de 293 348,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 146 692,22\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1238145003

CA23 09 0308

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er août au 30 septembre 2023.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1234040013

CA23 09 0309

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 \$ à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

| Organisme | Montant |
|--|---------|
| Association coopérative d'économie familiale du nord de Montréal | 200 \$ |
| Société d'horticulture et d'écologie de nord de Montréal | 200 \$ |
| Services de soutien à la famille Hay Doun | 200 \$ |
| Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal | 100 \$ |

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1234746007

CA23 09 0310

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes suivants : Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (5000 \$) et Le Festigoût Traiteur (1000 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

5000 \$ Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)

1000 \$ Le Festigoût Traiteur

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1233060060

CA23 09 0311

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement d'Achilles-Cartierville prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1233060049

CA23 09 0312

Autoriser la présentation du projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs au parc Marcelin-Wilson dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1 » du ministère de l'Éducation / Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet / Autoriser la directrice de l'arrondissement à agir au nom de l'arrondissement et à signer en son nom tous les documents relatifs audit projet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser la présentation du projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs au parc Marcelin-Wilson dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1 » du ministère de l'Éducation;
2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
3. d'autoriser la directrice de l'arrondissement à agir au nom de l'arrondissement et à signer en son nom tous les documents relatifs audit projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1234465005

CA23 09 0313

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);

2. de confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'entretien;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées dans ladite demande;
4. d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande;
5. de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1235027011

CA23 09 0314

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060025

CA23 09 0315

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4-1 article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'approche ouest de l'intersection de l'avenue Papineau.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4-1 article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'approche ouest de l'intersection de l'avenue Papineau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1232932001

CA23 09 0316

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2024, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1233032001

CA23 09 0317

Modifier la date de la séance du conseil d'arrondissement du mois de décembre prévue au calendrier annuel des séances ordinaires de l'année 2023 (réf. 1224212005).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mois de décembre 2023 pour le 13 décembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235051004

CA23 09 0318

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation nord du bâtiment commercial portant les numéros 901, 931 et 951, boulevard Crémazie Ouest - Lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec - Zone 1296.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 11.1, paragraphe 1^o (construction sur un lot distinct) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), l'article 6 (hauteur d'une clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) et les articles 12.2 (hauteur minimale prescrite en nombre d'étages selon la grille de zonage), 50.1 (implantation selon les marges prescrites à la grille de zonage) et 132.2 (usage autorisé selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec et portant les numéros 901, 931 et 951, boulevard Crémazie Ouest, l'autorisation d'implanter un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation nord du bâtiment commercial, aux conditions suivantes :

- l'implantation, les dimensions et les hauteurs du réservoir et de son enclos doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'apparence de l'enclos et les aménagements paysagers autour de celui-ci doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A.

L'autorisation accordée par la présente résolution est tributaire de la construction d'une serre de production agricole sur le toit du bâtiment voisin situé au 951 et 955, rue du Marché-Central (lot 2 985 076 du cadastre du Québec) et sera nulle et sans effet advenant l'absence ou la démolition de cette installation.

L'autorisation accordée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 0-VM07 et 0-VM08 ainsi que les extraits (pages 15,16 et 17) du document intitulé *Localisation réservoir CO2*, préparés par la firme Aedifica, datés du 25 août 2023 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 25 août 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1239141008

CA23 09 0319

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la transformation d'un bâtiment dérogeant à l'obligation de fournir un quai de chargement, pour l'immeuble portant le numéro 9797, rue Tolhurst - Lot 1 488 224 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 543 (nombre minimal d'unités de chargement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 224 du cadastre du Québec et portant le numéro 9797, rue Tolhurst, l'autorisation de transformer le bâtiment sans fournir d'unité de chargement, aux conditions suivantes :

- que les espaces résiduels en cour avant soient déminéralisés;
- que des espaces de stationnement pour vélo soient ajoutés en sous-sol et en cour avant;
- qu'un plan de paysagement soit déposé et approuvé par l'arrondissement;
- qu'un projet d'agrandissement du bâtiment soit approuvé.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1239570008

CA23 09 0320

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2265, boulevard Gouin Ouest, une marge avant de 51 mètres au lieu de 9 mètres - Lots 3 881 635 et 3 881 637 du cadastre du Québec - Parcours riverain - Demande de permis 3003248648.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 2265, boulevard Gouin Ouest, érigé sur les lots 3 881 635 et 3 881 637 du cadastre du Québec, visant à autoriser une marge avant de 51 mètres au lieu de 9 mètres;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 2265, boulevard Gouin Ouest et érigé sur les lots 3 881 635 et 3 881 637 du cadastre du Québec, une marge avant de 51 mètres au lieu de 9 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239296003

CA23 09 0321

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.08 1231388007

CA23 09 0322

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09 1231388008

CA23 09 0323

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1239715002

CA23 09 0324

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1234040011

CA23 09 0325

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2024).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1234040010

CA23 09 0326

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 4 010 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 010 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1239863001

CA23 09 0327

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1234040012

CA23 09 0328

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1233060050

CA23 09 0329

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 5 124 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 124 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16 1234040014

CA23 09 0330

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.17 1234040015

CA23 09 0331

Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1235051003

CA23 09 0332

Nommer les voies publiques : Sentier Duvert, au parc Jeanne-Sauvé et Sentier Estelle-Piquette-Gareau, au parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de nommer les voies publiques : Sentier Duvert, au parc Jeanne-Sauvé et Sentier Estelle-Piquette-Gareau, au parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1236492003

CA23 09 0333

Prendre acte du rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal concernant l'accompagnement méthodologique offert dans le cadre du programme Climat Municipalité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal concernant l'accompagnement méthodologique offert dans le cadre du programme Climat Municipalité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1233879001

CA23 09 0334

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 14 juin, 5 juillet, 23 août et 6 septembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 14 juin, 5 juillet, 23 août et 6 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1239570009

CA23 09 0335

Prendre acte des procès-verbaux des séances du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenues les 14 juin, 5 juillet et 6 septembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte des procès-verbaux des séances du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenues les 14 juin, 5 juillet et 6 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.03 1239570010

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 13 novembre 2023 est levée à 21 h 15.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement